

Annexes à l'arrêté n° 2025-581/GNC du 2 avril 2025
relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole

Créée par l'arrêté n° 2025-581/GNC du 2 avril

Tableau I : Substances actives agréées

Nom de la substance active	Groupe	Numéro d'agrément	N°CAS	Phrases de risque	Durée d'agrément
ALPHA CYPERMÉTHRINE	INSECTICIDE	240111	67375-30-8	H301 H335 H373 H400 H410	5 ans
CUIVRE	FONGICIDE	240122	8011-63-0	H302 H410 H315	5 ans
CYPERMÉTHRINE	INSECTICIDE	240113	52315-07-8	H302 H332 H335 H400 H410	5 ans
EMAMECTINE BENZOATE	INSECTICIDE	240114	119791-41-2	H301 H311 H318 H331 H372 H400 H410	5 ans
HALOSULFURON-METHYL	HERBICIDE	240135	100784-20-1	H360D H400 H410	5 ans

Annexes à l'arrêté n°2025-581/GNC du 2 avril 2025

Mise à jour le 02/04/2025

Tableau II : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA)

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
BELEM 0.8 MG	Insecticide	France	2402016	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.	Cyperméthrine	8.0 G/KG	MAÏS, MAÏS DOUX, SORGHO, TOURNESOL	H410	5 ans
BESTSELLE R 100 EC	Insecticide	Nouvelle Zélande	2402017	ADRIA SOLUTIONS DE PROTECTION DES CULTURES	Alpha-cyperméthrine	100 G/L	RESTRICTION D'USAGE : MAÏS (sur chenilles phytophages)	H226, H302, H332, H316, H319, H373, H400, H432, H441	5 ans
CUPROCOL DUO	Fongicide	France	2402028	SYNGENTA AGRO SAS FRANCE	Cuivre	280 G/L	POMMIER, PÊCHER, PRUNIER, CERISIER, NOYER, NOISETIER, OLIVIER, KIWI, CONCOMBRE, LAITUE, MELON, OIGNON, TOMATE.	H332, H400, H410	5 ans

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
CUPROXAT	Fongicide bactéricide	France	2402029	NUFARM SAS	Cuivre	190 G/L	AGRUMES, AIL, AMANDIER, ARBRES ET ARBUSTES, AUTRES CUCURBITACÉES À PEAU NON COMESTIBLES, CERISIER, CHÂTAIGNIER, CHICORÉES, CONCOMBRE,	H400, H410	5 ans
							CORNICHON ET AUTRES CUCURBITACÉES À PEAU COMESTIBLE, COURGETTE, CULTURES FLORALES ET PLANTES VERTES, ÉCHALOTES, FRUITS À COQUE, KIWI, LAITUE, MÂCHE, MELON, NOISETIER, OIGNON, PASTÈQUE, PÊCHE, POIS ÉCOSSÉS FRAIS UNIQUEMENT, POMMIER, PRUNIER, ROQUETTE ET AUTRES SALADES, ROSIER, SCAROLE, TOMATE, VIGNE		

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
CYPERFOR 100 EW	Insecticide	France	24020110	DE SANGOSSE S.A.S..	Cyperméthrine	100 G/L	CÉRÉALES À PAILLE, CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES, POMME DE TERRE, POMMIER, TRAITEMENTS GENERAUX, VIGNE	H315 H317 H335 H410	5 ans
CYTHRINE L	Insecticide	France	24020111	ARYSTA LIFE SCIENCE	Cyperméthrine	100 G/L	CÉRÉALES, CHOU, CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES, MAÏS, POIRIER, POMMIER, PÊCHER, POMME DE TERRE, TRAITEMENTS GENERAUX, VIGNE	H226 H302 H304 H315 H319 H335 H336 H410	5 ans
MANIFLOW	Fongicide bactéricide	France	24020212	VIVAGRO	Cuivre	124 G/L	TOMATE, VIGNE, PÊCHER, CERISIER, PRUNIER, FRUITS À COQUE, POMMIER, OIGNON, CONCOMBRE, MELON, LAITUE, AUBERGINE, POIRIER, COGNASSIER, NASHI.	H400, H410	5 ans

Nom du produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
SEMPRA	Herbicide	Australie	24020313	NUFARM	Halosulfuron-méthyl	750 G/KG	GAZON, CANNE À SUCRE, MAÏS, SORGHO, COTON	H360D, H410	5 ans
VITIS	Insecticide	Nouvelle Zélande	24020114	ADRIA SOLUTIONS DE PROTECTION DES CULTURES	Emamectine benzoate	50 G/KG	AVOCAT, VIGNE	H302, H361, H373, H318, H410, H411, H432, H441	5 ans
WARLOCK	Insecticide	Australie	24020115	ADAMA AUSTRALIA Pty Ltd	Emamectine benzoate	17 G/L	BROCOLI, CHOUX, CHOUX DE BRUXELLES, CHOU-FLEUR, COTON, LAITUE, MAÏS DOUX POIVRON, TOMATE, VIGNE - Extension d'usage sur maïs / <i>Spodoptera frugiperda</i>	H227, H302, H304, H315, H319, H332, H335, H336, H410	5 ans

Liste I : Abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H208	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut-être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut-être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

CODE	SIGNIFICATION
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

Liste II : Abréviations néo zélandaises du système HSNO, utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque et leurs conversions en système SGH

HSNO	SGH
Gaz sous pression	
2.1.1A	H220
Liquide inflammable	
3.1A	H224
3.1B	H225
3.1C	H226
3.1D	H227
Liquides et/ou solides oxydants	
5.1.1A	H270
5.1.1B	H271
5.1.1C	H272
Toxicité aiguë	
6.1A	H300 Oral
6.1A	H310 Dermal
6.1A	H330 Inhalation
6.1B	H300 Oral
6.1B	H310 Dermal
6.1B	H330 Inhalation
6.1C	H301 Oral
6.1C	H311 Dermal
6.1C	H331 Inhalation
6.1D	H302 Oral
6.1D	H312 Dermal
6.1D	H332 Inhalation
6.1E	H303
6.1E	H313
6.1E	H333
Aspiration	
Nouvelle catégorie	H304
Nouvelle catégorie	H305
Irritation des voies respiratoires	
Nouvelle catégorie	H305
Corrosif pour les métaux	
8.1A	H290
Corrosion/irritation cutanée	
8.2A	H314
8.2B	
8.2C	H316
6.3A	H315
6.3B	NON ADOPTÉ EN NZ
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	
8.3A	H318
6.4A	H319
NON ADOPTÉ EN NZ	H334
Sensibilisation respiratoire	
6.5A	H334

Nouvelle catégorie	H335
Nouvelle catégorie	H336
Sensibilisation cutanée	
6.5B	H317
Nouvelle catégorie	1A
Nouvelle catégorie	1B
Mutagénicité sur les cellules germinales	
6.6A	H340
Nouvelle catégorie	H341
Cancérogènes	
6.7A	H350
6.7B	H351
Toxicité pour la reproduction	
6.8A	H360
6.8B	H361
6.8C	H362
Organes cibles toxiques (exposition unique)	
6.9A	H370
6.9B	H371
Nouvelle catégorie	H372
Organes cibles toxiques (exposition répétée)	
6.9A	H372
6.9B	H373
Toxicité aquatique (aiguë à court terme)	
9.1A	H400
9.1B	H401
9.1C	H402
9.1D	Pas utilisé
Toxicité aquatique (chronique à long terme)	
9.1A	H410
9.1B	H411
9.1C	H412
9.1D	H413
Toxicité pour le sol	
9.2A,9.2B,9.2C & 9.3D	H421
Toxicité pour les vertébrés terrestres	
9.3A,9.3B & 9.3C	H433
Toxicité pour les invertébrés terrestres	
9.4A,9.4B & 9.3C	Pas de correspondance
9.4C	Pas de correspondance